L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 126. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 19 FEVRIER 1829. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

LOTERIE de l'Eglise catholique de Baton-Rouge, autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.

troisieme classe pour 1829.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 février 1829.

GROS LOTS.

$6,000. 3,000. 2,000. 2,000. 1,600. 1,246. 6 de 500 6 de 300. 6 de 100. & 6,900 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers $4. Demis 2 p.; quarts 1 p. Paquets de 9 billets, garantis ne pas tirer moins de 16 piastres, 36 piastres ; demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à 3 piastres 20 c. prix du prospectus, jusqu'au 15 fevrier 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63. J. VIGNAUD. 12 janv

---

LES Nos. 29, 9, 18, 10, sortis Samedi dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivans :

9	20	18	$6000
9	18	10	1000
18	29	10	500
10	9	[illegible]	500

10. 18—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

31 janv. J. B. FAGET.

13, 27, 8, 30,

SONT les numeros sortis le 4, dans la *Loterie de l'Eglise Catholique des Nat chitoches.*

Combinaison	27	8	30	Un Lot de	$1000
"	8	16	30	"	100
"	30	8	2	"	100
"	8	12	30	"	100
"	22	30	8	"	100

Ont été vendus au bureau ci-dessus. Les possesseurs peuvent recevoir du comptant à vue en s'adressant à

7 fév BEARDSLEE.

CHAPEAUX de Castor superieurs à tout ceux arrivés precédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. E. DEBERGUE.

AVIS AUX PLANTEURS.

Urbain Plauché et Co.

AU coin des rues Poydras et de la Nouvelle Levee, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Aussi, 26 chevaux de tire, à vendre ou à échanger pour du sucre. 10 fev.

AVIS AUX AMATEURS DE BALS.

MR. E. BERTUS informe le public que pouvant disposer de ses après midi, il fera de 4 heures à 6 du soir, l'ouverture d'une classe pour les seuls les personnes qui désireront l'apprendre pourront s'adresser chez lui rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.

15 janv.

100,000 WARRANTED SPANISH SEGARS, (part of which are spotted) of the first quality, in whole, half, and quarter boxes containing some 300 other 500 in a box—are offered for sale in lots to suit purchasers.

Also—some very superior Havana PRESERVES in box and jars. Apply at the *Hotel des Etrangers*, corner of Chartres and St Peter streets. Feb 2.

FOR PHILADELPHIA.

The new brig BARCLAY, can take about 300 bbls or the bulk thereof, for freight of which, apply to Capt. Clark on board, or to

feb 4 LINCOLN & GREEN.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans : 34 caisses Sucre blanc de la Havane, 30 boucauds et 8 sacs café vert fin et gros grain, dit Jamaïque, en débarquement de la goël. Hunter ; 38 demi barils Sardines de Galice pressés, en débarquement du brick Océan.

12 fev. SERAPHIN CUCULLU.

Nord-Amerique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 28 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall. Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone. Le 28 de Novembre.

Le navire HANNIBAL, capt Aldermann Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, apt Fowler, Le 28 de Decembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

15 oct *Foster & Hutton.*

LOTERIE DE

LARESCHE.

AVIS.—Les personnes qui ont pris des Billets dans ma loterie sont prévenues que le tirage se fera Samedi 14 du courant, au Café de Mr. Davis, à onze heures précises du matin. Ceux qui n'ont pas payé leur Billet à la Banque; sont invités à les retirer à mon domicile, rue St. Claude, No. 112.

5 fev LARESCHE.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue Royale, No. 271, un assortiment de Chapeaux de paille simple et double, à l'usage des habitans, ainsi qu'un assortiment de Marchandises sèches. Drap, Quincaille. Parfumerie, Miel d'abeille de la première qualité, Cigarres de la Havane par caisses et demi caisses &c. &c. le tout à des prix moderés.

24 janv—3 C. GUERARD.

GLACES.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de N.-York, un assortiment de GLACES du dernier goût, qu'il offre à vendre dans son magasin de meubles rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse, No. 146

15 janv. J. ROUSSEAU, *Ebéniste*

AVIS.—Le sieur GUILLAUME, restaurateur, rue Bourbon, avantageusement connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'au premier Février prochain il va transporter son établissement rue d'Orléans, en face le Théâtre et à côté de Mr. Matossy.

Le restaurant sera tenu à l'instar de Paris, la carte sur laquelle le prix des mets sera coté, sera chaque jour ornée en gibier, poisson, volaille de toute espèce et viande de boucherie de la première qualité, ainsi que patisserie de tout genre.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence seront à même de juger la qualité de sa cuisine.

Il entreprend les repas de commande, de quelque genre que ce soit.

Il continuera toujours à servir en ville et les tout au plus juste prix.

NOTA.—Il tient toujours un dépôt de gelée de goyaves de la Havane. 28 janv

---

CENT millions de Cigares espagnols, de première qualité, dont une partie moucheteé, en quarts et en demi-caisses de 300 ou de 500 à vendre par lots ; la quantité garantie dans chaque caisse ; aussi, un parti de confitures en boites et en pobans. S'adresser à l'Hôtel des Etrangers, coin de Chartres et St.-Pierre.

2 fevrier—4

A LOUER.—Au coin des rues St. Louis et du Bassin. Une Ecurie pour deux chevaux avec une remise pour un cabriolet. Par

16 déc. LE RICHE.

Reçu par le navire Crescent,

VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, enseignure des rues de Chartres et Toulouse ;

Fleurets uniques ou Napoléons,
Ditto [illegible],
Oranges naines,
Fruits conservés en bouteilles,
Sardines à l'huile et au beurre,
Pâtés de lièvres truffés.

30 Janvier—1 Vve. DUPAS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

P. F. Boucher, vs. *ses créanciers*—No. 8137

ATTENDU que P. F. Boucher, un débiteur insolvable a ce jourd'hui présenté sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire, en conformité à l'acte pour secourir les débiteurs insolvables en état d'arrestation, pour établir les limites de la prison publique, et pour d'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte ;—Il est par ces présentes donné avis aux créanciers dudit pétitionnaire, et ils sont par ces présentes cités à comparaître par devant ladite Cour Lundi 9 Février prochain, à l'effet de déduire les raisons, s'ils en ont aucune, pour lesquelles la demande dudit pétitionnaire ne lui serait point accordée, et lui-même déchargé de l'emprisonnement. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite Cour.

Fait au greffe le 16 Janvier 1829.

17 janv—2ps. J. L. LEWIS, greffier.

A VENDRE.

La jouissance pour 14 ans d'un ou de deux lots désignés sous les Nos. 18 et 19, situés rues Bienville, de la Douane et du Canal. Sur le No. 18, il y a une maison composée de quatre appartements, cabinets, galerie, etc et sur les deux se trouvent établis deux jardins en bon rapport.

1er. Jan. 1829 S'adresser sur les lieux.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

SECONDE CLASSE POUR 1829.

Autorisée par la Législature de cet Etat.

Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Mars.

—PROSPECTUS :—

1	lot de	$ 7,000	$ 7,000
1	" "	6,000	" 6 000
1	" "	5,460	" 5,460
1	" "	4,000	" 4,000
1	" "	3,600	" 3 600
1	" "	2,500	" 2 500
6	" "	1,000	" 6,000
12	" "	300	" 3.600
156	" "	80	" 12.480
780	" "	10	" 7.800
7800	" "	5	" 39.000
8.760	Lots		$ 97,440
15,600	Billets blancs.		
24,360	Billets.		

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y a vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $ 7,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2.....	$6,000
2, 1 et 3.....	5,460
2, 3 et 1.....	4,000
3, 1 et 2.....	3,600
3, 2 et 1.....	2,500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivans: 2, 3 et 4, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chaqu'un à..... 1,000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelque ordre que soit, auront droit à..... 300

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à..... 80

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 10

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à... 5

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No 145.

Prix des Billets.

Entiers $5, demis $ 2 50, quarts 1 25.

27 janv. J. B. FAGET.—*Directeur*

AVIS.

ATTENDU qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, cautions, fut levee et annullée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagemens ne seraient pas annullés et les hypotheques légales qui en resultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil huit cent vingt-neuf et dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur.

GEORGE A. WAGGAMAN,

20 janvier—1m *Secrétaire d'Etat.*

Avis aux Dames et Messieurs

Qui desirent marquer leurs linges avec facilité, parfaitement, et d'une manière durable.

J'AI l'honneur de les prévenir que je fais des étampes qui ne laissent rien à désirer ; la modicité du prix doit engager les chefs de famille à s'en servir. La position désagreable où m'a reduit le dernier grand incendie ne me permettant pas d'avoir un logement au centre des affaires afin d'obvier à cela, M. Hewlett, propriétaire de la Bourse, a bien voulu me permettre d'y travailler ; en conséquence on m'y trouvera tous les jours, de midi à 3 heures. N.B Je fais aussi les étampes pour marquer les balles de coton, caisses et barriques; et sur verres dorés de très jolies enseignes ; en cheveux sur ivoire, chiffres, fleurs, fleurons, nattes et sujets allegoriques; des bracelets, colliers, cordons de montres, bagues et boucles-d'oreilles &c.

17 février—1 A. RENOIR.

Ventes par le Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre L'EMPLACEMENT N°. un, dans l'ilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'ilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'ilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'ilet N°. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. cinq dans l'ilet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. [illegible] dans l'ilet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'ilet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans l'ilet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu

Les memes *contre* l'emplacement No. dix, dans l'ilet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'ilet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé de la Cour de Cité, de la Nlle.-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc. L. DAUNOY, Marshal

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et Habitans ou. un Emplacement No. 1, dans l'ilet No. 58, du faubourg Annonciation.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le 25 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans l'ilet No. 58 du faubourg Annonciation, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

24 nov Marshal

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, *contre* Un emplacement N°. 7 dans l'ilet No. 10 du faubourg Lacourse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 7 dans l'ilet No. 10 du faubourg La Course—saisi dans l'affaire ci-dessus.

25 nov LS. DAUNOY, Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

W. J. Andrews vs. Marie Louise Fromentin femme de Pierre Campbell.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cite de la N.-Orleans, j'exposerai en vente, le Lundi 2 Mars, au café de la nouvelle Bourse, à midi, une negresse, nommée Euphile, âgé d'environ 20 ans, saisie pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus

17 fev. L. DAUNOY.—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Richardson *vs.* Sumers.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Vendredi, le 27 Février, à 4 heures, au Principal, le loyer d'une negresse pour un laps de tems suffisant pour payer le montant de la poursuite ci-dessus.

L. DAUNOY,

17 fev Marshal

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 10 Février 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

Francisco Macias contre *ses créanciers* } Vus et enregistrés la pétition et l'affidavit pour cette affaire, la Cour ordonne qu'une réunion des créanciers dudit Francisco Macias ait lieu en l'office de Joseph Arnaud Esq. notaire public, le vingt troisième jour de Février courant, pour délibérer sur le sujet de ladite pétition ; et que jusqu'à cette époque toute poursuite contre la personne et les propriétés dudit Macias soit suspendue.—Je certifie que la copie ci-dessus est conforme. Th. S. KENNEDY.

12 février. Greffier.

CHAPEAUX.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Dewitt Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de *chapeaux* de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

DEMANDE.

ON désirerait avoir une négresse cuisiniere, pour un très-petit menage. S'adresser au bureau de cette feuille.

16 fev,

AVIS est donné par le présent que le soussigné a été dûment nommé curateur des biens de feu William H. Hays, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, ou contre ses biens, sont averties de se présenter de suite pour le réglement ; et toutes celles qui doivent à sa succession sont priées de remplir leurs engagemens dans le plus bref délai. JUSTIN WILLIAMS.

14 février.—5 f.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualite,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en fiercons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Gruau Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon,
Prunes par 10,00 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,
Fil à voile par pelottes de 10 à 50 à la liv.
Fil à seine par écheveaux,
Fil de Rennes blanc fin,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ere. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

---

ATTENDU que Charles André Cerisay, shériff de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérome Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagemens souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, savoir :

1°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juin 1820, envers Jacques Villeré, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérome Gaudet, comme cautions.

2°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.

3°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 24 Mai 1822, les deux autres le 2 Juin 1825, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. B. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Jérome Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5°. Sept engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisay, comme principal obligé et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagemens avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cerisay, des devoirs de shériff et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques :

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt-dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagemens ne seraient pas annullés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur P. DERBIGNY

15 déc. Secrétaire d'Etat.

A VENDRE.—Une mulâtresse bien connue, avec ses deux enfans quarterons, dont une fille de 9 ans et un garçon de 4 ans; ladite mulâtresse sachant bien faire la cuisine, blanchir, un peu coudre, repasser, parlant anglais et français, depuis plus de 15 ans dans le pays, bon sujet et garantie. On donnera des facilités pour le payement. S'adresser au bureau de cette feuille 24 janv.

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir de New-York, un superbe assortiment d'ARBRES FRUITIERS consistant en Pêchers, Abricotiers, Amandiers, Pruniers et Vignes des meilleures espèces connues, qu'il vendra à des prix très modérés à son établissement du faubourg Lacourse. J. B. ADUM. 15 janv.